

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

N°	Recommandations	Stratégie d'exécution	Responsabilité	Niveau d'exécution des recommandations
1	Respect des taux et des modalités de partage des recettes (transferts infranationaux) <i>Nous recommandons au CE de sensibiliser les parties prenantes pour veiller au respect de la réglementation en vigueur notamment en matière de l'application des taux et des modalités de partage des recettes extractives dans l'objectif de sauvegarder les intérêts des provinces et par conséquent les populations locales.</i>		Premier Ministre, Ministre du Budget, Ministre des Finances, Comité Exécutif ITIE	
2	Défaillances dans la préparation de la déclaration de la DGDA <i>Nous recommandons au CE de sensibiliser davantage les responsables de la DGDA et des sociétés minières pour prendre les mesures nécessaires afin de pallier à toutes ces insuffisances.</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique, DGDA,	
3	Ecart entre la déclaration des sociétés et celle de la DGDA <i>Nous recommandons au CE de prendre les mesures nécessaires pour obtenir et analyser toutes les pièces justificatives et les explications nécessaires de tous les écarts non encore résolus. A cet effet, il y a lieu de rappeler que les défaillances relevées dans la recommandation précédente notamment le retard considérable accusé par la DGDA dans la communication de sa déclaration a nécessité de refaire les travaux de rapprochement et par conséquent les délais sont devenus très serrés et certaines écarts n'ont pas été expliqués.</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique, DGDA,	
4	Situation des participations de l'Etat non mis à jour <i>Nous recommandons au CE de sensibiliser le Ministère du PF sur l'importance de cette information exigée par la norme ITIE et ce par un suivi rigoureux de toutes les opérations ayant une incidence sur les participations de l'Etat et la mise à jour, en conséquence, de la situation de ces participations.</i>		Comité Exécutif, Ministre du Portefeuille,	
5	Organisation du Cadastre Minier <i>Le Cadastre Minier étant un document de base pour la délimitation du périmètre ITIE, nous recommandons au CE de sensibiliser les parties prenantes pour prendre les mesures nécessaires afin de pallier aux insuffisances citées ci-haut dans l'objectif d'avoir une assurance raisonnable d'exhaustivité lors de la validation des périmètres de conciliation des prochains exercices.</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique, CAMI	

N°	Recommandations	Stratégie d'exécution	Responsabilité	Niveau d'exécution des recommandations
6	Ecarts entre les données ITIE et celles du CTR <i>Nous recommandons que le Comité ITIE, lors de la préparation des prochains rapports incite d'avantage les parties prenantes pour les explications des écarts. L'explication et l'analyse de ces écarts permettront d'appuyer les procédures mises en œuvre pour assurer la crédibilité des données ITIE.</i>		Comité Exécutif, CTR, Régies Financières,	
7	Extension du périmètre de conciliation <i>Nous recommandons que la « Redevance annuelle pour entités de traitement et de transformation de toutes catégories et tailles » soit retenue dans le périmètre de conciliation des prochains rapports ITIE.</i>		Comité Exécutif,	Exécuté (Le flux est inclus dans le référentiel 2015)
8	Mise en œuvre des anciennes recommandations ITIE Nous recommandons au Comité ITIE : - de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre ; - de revoir et d'actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations et de l'annexer au rapport annuel d'activité ; et - de procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.		Comité Exécutif, Secrétariat Technique,	
9	Absence et retard dans la soumission des formulaires de déclaration <i>Nous recommandons pour les exercices futurs d'œuvrer pour une meilleure implication des parties prenantes dans l'exercice de réconciliation à travers :</i> <i>- la communication sur la mission de réconciliation et sur son calendrier indicatif préalablement à son lancement ; et</i> <i>- la fixation d'un calendrier détaillé des différentes étapes du processus de réconciliation des flux de paiements. Ce calendrier doit fixer des délais raisonnables pour la préparation des données et le dépôt des déclarations et ne doit pas être concomitant avec les périodes des arrêtés de comptes des sociétés extractives.</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique,	

N°	Recommandations	Stratégie d'exécution	Responsabilité	Niveau d'exécution des recommandations
10	Respect du mécanisme de fiabilité des déclarations Nous recommandons au Comité Exécutif de prendre les mesures nécessaires afin de pallier à cette insuffisance par : - la sensibilisation davantage des parties prenantes à l'importance de ce volet dans le processus ITIE ; et - la fixation d'un délai raisonnable pour la certification des données.		Comité Exécutif,	En cours
11	Défaillances dans la préparation des déclarations des entités déclarantes <i>Nous recommandons au Comité Exécutif de prendre les mesures nécessaires afin de pallier à ces insuffisances par la sensibilisation davantage des parties prenantes de l'importance de la présence aux ateliers de formations et de suivi des instructions de reporting qui sont renseignées.</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique,	En cours
12	Absence de registre de la propriété réelle <i>Nous recommandons de mettre en place les dispositions nécessaires pour la tenue et la publication d'un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation</i>		Comité Exécutif, Secrétariat Technique,	Cette recommandation sera d'exécution dans la feuille de route à publier le 01/01/2017 comme l'indique la Norme 2016.
13	Absence de détail par quittance <i>Dans le cadre de la préparation des prochains rapports ITIE, nous recommandons aux entreprises extractives d'exiger auprès de leurs transitaires de joindre à chaque facture le détail des quittances payées. Le détail doit inclure la date, le numéro des quittances et les informations complémentaires sur les bulletins de liquidation et le bureau de douane émetteur de la quittance.</i>		Comité Exécutif, Agences ou Transitaires en Douane, Secrétariat Technique,	
14	Traçabilité des paiements sociaux <i>Nous recommandons au Comité Exécutif d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de la mise en place d'une structure ayant pour attribution le suivi des engagements des entreprises extractives en matière environnementale et sociale ; et la mise en place des mécanismes en vue d'assurer la traçabilité des paiements sociaux dans l'objectif de maximiser leurs impacts sur les populations locales.</i>		Comité Exécutif, IDAK, GIZ, ONG autres, Secrétariat Technique,	

N°	Recommandations	Stratégie d'exécution	Responsabilité	Niveau d'exécution des recommandations
15	<p>Progiciel T/SL : Système d'enregistrement des paiements des entreprises extractives et des recettes de l'état en RDC <i>Comme convenu avec le Secrétariat Technique, et afin de pouvoir exploiter le Logiciel de traitement de données dans les différentes phases lors de la préparation du rapport ITIE-RDC 2015, nous recommandons au ST de mener les actions nécessaires afin de pallier aux insuffisances citées ci-haut.</i></p>	<p>Organiser des séances de travail d'appropriation du Progiciel avec l'Administrateur Indépendant,</p> <p>Organiser des ateliers de formations des Entreprises et des Agences Financières de l'Etat et mettre en place un mecanisme d'accompagnement,</p>	Comité Exécutif, Secrétariat Technique,	
16	<p>Registre des titres miniers et des permis pétroliers <i>Nous recommandons au Ministère des hydrocarbures d'élaborer une base de registre de Permis Pétroliers. Nous recommandons au Ministère des Mines de faire apparaître l'identité de l'amodiataire dans le cas de titres miniers donnés en amodiation.</i></p>		Ministre des Hydrocarbures, CAMI, Comité Exécutif,	
17	<p>Processus de publication des contrats pétroliers <i>Nous recommandons de centraliser la divulgation des contrats pétroliers au niveau du site du Ministère des Hydrocarbures et de compléter la publication de tous les contrats.</i></p>	<p>Recommander au Ministre des Hydrocarbures de reloger sur le site de son Ministère tous les contrats se trouvant sur le site du Ministère des Mines</p>	Ministre des Hydrocarbures, Comité Exécutif,	
18	<p>Processus de déclaration pour les données de production et d'exportation <i>Nous recommandons pour les déclarations futures de se conformer à la nomenclature des produits marchands telle que déterminée dans l'Arrêté Interministériel N°0122/MINES et N°0782/FINANCES du 05 avril 2013 portant réglementation des exportations des produits miniers marchands complété et modifié par l'Arrêté Interministériel N°0327/MINES et N°855/FINANCES du 04 juillet 2013.</i></p> <p><i>D'autre part, nous recommandons, pour les prochains exercices, de ne pas demander des valorisations de la production. En effet, la valorisation de la production peut poser des problèmes pratiques vu la diversité des méthodes comptables : certaines sociétés pourraient faire la valorisation au coût de production alors que d'autres pourraient utiliser d'autres méthodes telle que la juste valeur ce qui alourdirait le processus sans rendre l'information comparable.</i></p>		<p>Ministre des Mines, Comité Exécutif, Commission chargé du mécanisme de publication des informations relatives à la production et aux exportations</p>	<p>La colonne de valorisation des productions a été supprimée depuis le Rapport ITIE-RDC 2014.</p>

N°	Recommandations	Stratégie d'exécution	Responsabilité	Niveau d'exécution des recommandations
19	Processus de fiabilisation des données des Régies financières Nous recommandons au Comité Exécutif de revoir l'aptitude de la Cour des Comptes à assurer la certification des déclarations des Régies financières lors de l'élaboration de chaque rapport ITIE.	Le Comité Exécutif adresse une Note Technique au Parlement pour lui demander que la Cour des Comptes fiabilise les déclarations des AFE et des EPE.	Comité Exécutif,	
20	Retard des Régies financières dans la réponse aux commentaires sur les écarts soulevés Nous recommandons à ces Régies financières plus d'engagement durant la phase de conciliation afin de permettre à l'Administrateur Indépendant d'avoir les réponses nécessaires qui lui permettront de résoudre les écarts soulevés,	Sensibilisation permanente et accompagnement des AFE.	Agences Financières de l'Etat, Secrétariat Technique,	
21	Respect des recommandations de l'IGF <i>Nous recommandons vivement qu'une attention particulière soit accordée aux recommandations de l'IGF qui ne visent qu'à garantir l'amélioration de la traçabilité des encaissements des revenus du trésor. L'autorité de tutelle de ces Agences Financières de l'Etat devrait définir une feuille de route, avec des délais pour la mise en application de toutes les recommandations formulées par l'IGF.</i>	Etablir la feuille de route contenant les recommandations de l'IGF et les évaluer.	Agences Financières de l'Etat, EPE, Secrétariat Technique,	
22	Passage obligé par les Régies et non par la Banque Centrale <i>Nous recommandons que tous les flux, qui sont passés directement par la Banque Centrale, soient désormais encadrés par les Régies Financières de l'Etat et que les paiements se fassent suivant le circuit normal des autres impôts et taxes dus au Trésor Public. Ceci améliorerait la traçabilité de tous les paiements effectués en faveur du Trésor Public. Les libellés des paiements devraient aussi clairement apparaître sur les déclarations de l'Entreprise qui devrait permettre l'identification de l'entité de l'Etat qui devrait assurer l'encadrement desdits flux,</i>		Premier Ministre, Ministre du Budget, Ministre des Finances, Comité Exécutif ITIE	